



SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Cabinet
Direction des Sécurités
Bureau de la Sécurité Routière
Affaire suivie par : Thierry VEYRAT
Tél : 04.76.60.48.47 – 06.78.00.91.64
Courriel : thierry.veyrat@isere.gouv.fr

Plan départemental d'actions de sécurité routière

PDASR

MOYENS DISPONIBLES de la coordination sécurité routière

Ces matériels pédagogiques sont mis gracieusement à disposition sous réserve :

- qu'ils soient encadrés par des IDSR (Intervenants Départementaux de Sécurité Routière)
- que le porteur de projet prenne en charge son transport aller/tretour.
- sur le site de la Préfecture – 12, place de Verdun à Grenoble

mise à jour: janvier 2019

Intervenants Départementaux de Sécurité Routière

Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) sont des personnes formées pour mener des actions de prévention conformes aux enjeux spécifiques du département de l'Isère.

Ils agissent à titre bénévole dans le cadre du programme "AGIR pour la sécurité routière", dont l'objectif est de rassembler tous ceux qui souhaitent s'impliquer dans des actions concrètes de prévention, qu'ils soient fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes socioprofessionnels, ou membres d'associations.

Leurs interventions sont gratuites.

Les IDSR peuvent notamment être mobilisés sur vos actions pour aider à délivrer les messages de sensibilisation / prévention sur les thèmes prioritaires conformes aux enjeux du Document Général d'Orientations (DGO) en matière de sécurité routière et pour la mise en œuvre des outils disponibles.



le barnum sécurité routière



(nécessite l'usage d'un véhicule utilitaire type Expert ou Picasso pour le transport)

- 1 banderole «sécurité routière tous responsables»
- 4 oriflammes «sécurité routière tous responsables»



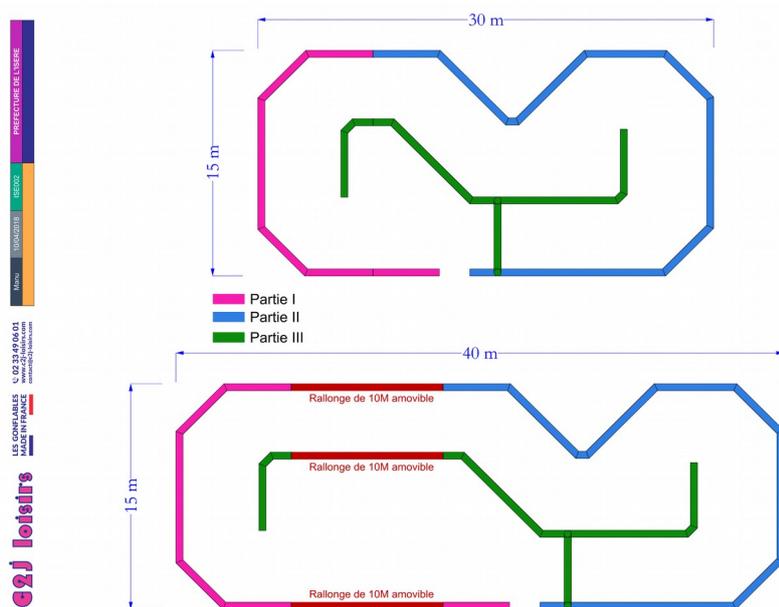
Les 4 roll'ups «la Route se partage»



La banderole « la route se partage »



La piste d'éducation routière «gonflable»



Simple de montage, mais nécessite au moins 4 personnes et une attention particulière à sa mise œuvre car fragile.

Ne pas utiliser par temps de pluie.

Demander la notice d'emploi au bureau de la coordination sécurité routière, à la Préfecture qui gère son planning d'utilisation.

Elle est entreposée au commissariat de Police de Saint Martin d'Hères.

La borne alcool et réactiomètre

La coordination sécurité routière dispose également d'une borne multimédia "sécurité routière" avec écran tactile à interface intuitive et interactive et trois modules pédagogiques:

- Distances de freinage (tests de réaction, courbe de décélération,...)
- Inter-distance (distances de sécurité, incidence de l'état des pneumatiques, ...)
- Alcool (évaluation du taux d'alcoolémie, comparaison entre deux consommations différentes,...



La valise alcool



- 1 - Alignez les verres et la bouteille devant votre groupe.
- 2 - Demandez à une personne du groupe de venir se servir un verre comme il le ferait chez lui.
- 3 - Mesurez à l'aide de l'éprouvette graduée la quantité de boisson servie.
- 4 - Comparez l'écart entre la dose servie et la dose «type bar». Proposez aux participants de calculer leur propre taux d'alcoolémie.
- 5 - Échangez avec les participants

et utilisez le support de présentation pour accompagner l'animation (clef USB)

Les lunettes de simulation d'alcoolémie-stupéfiants

- 4 paires de lunettes de simulation d'alcoolémie permettant de simuler les effets de l'alcool sur la vision et le comportement, avec divers taux d'alcoolémie, de jour ou de nuit (0,8g et 1,5 g d'alcool/l de sang.



Les lunettes de simulation de consommation de cannabis (1) et drogues dures (1)

Les lunettes de drogues, psychotropes et cannabis simulent une grande variété d'effets qui peuvent être générés par l'absorption de drogues illicites ou une overdose de médicaments.

Parmi les effets ressentis par les individus, on peut souligner :

- la désorientation,
- un fort changement de la perception de l'entourage,
- une altération de l'espace,
- des difficultés visuelles,
- des changements de couleur,
- un haut niveau d'indécision,
- des sensations de perte de contrôle, etc ...

Possibilité d'animer un concours de tirs au but ou d'adresse pour valoriser cet outil pédagogique



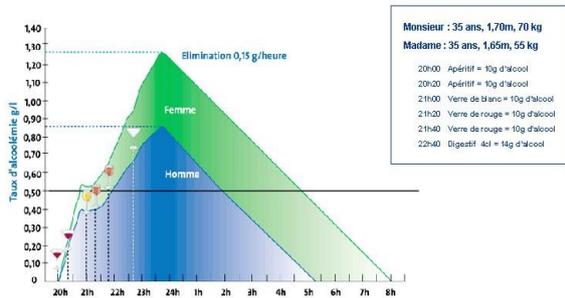
Le parcours d'alcoolémie



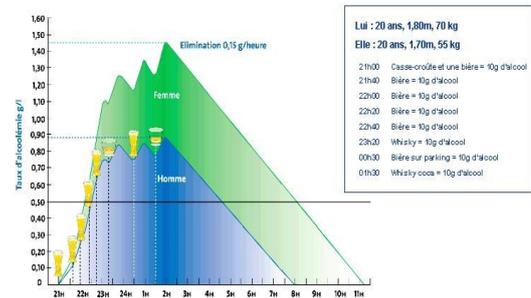
Utilisé avec des cônes qui délimitent le parcours et avec une paire de lunette simulation (alcool ou drogues), cet ensemble prévention permet de sensibiliser les utilisateurs sur les risques liés à l'alcoolémie et aux drogues.

Le logiciel de simulation d'alcoolémie AXA téléchargeable sur internet

Repas entre amis



Soirée entre jeunes



outil très pédagogique pour expliquer le temps de «désalcoolisation» avant de reprendre le volant ou guidon de son véhicule

- ou application « **be my angel** », application mobile téléchargeable gratuitement

2 alcotests avec embouts buccaux



Le Dräger Alcotest 6820 est Éthylotest de haute qualité, facile d'utilisation. Toutes les fonctions de mesures sont commandées à l'aide une seule touche (**taux d'alcool présent dans l'air expiré**) . Les messages en toute lettre facilement compréhensibles s'affichent sur un large écran rétroéclairé. Un voyant LED et des signaux sonores complètent et annoncent la fin d'une mesure.

Les résultats du test sont toujours fiables, même à des températures de -5°C ou $+50^{\circ}\text{C}$.

Les embouts buccaux brevetés (à usage unique) sont fournis avec les alcotests.

Un Tifo SAM (mutualisé au niveau régional)



Tifo de 15m X 15 m utilisable notamment en tribunes lors de grandes manifestations sportives.

Un tableau ophtalmologique de lettres

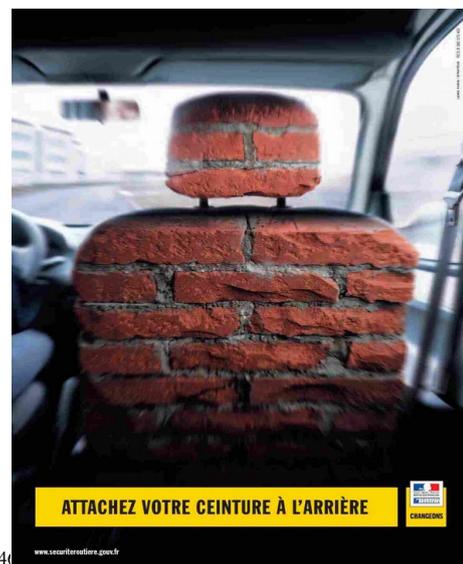
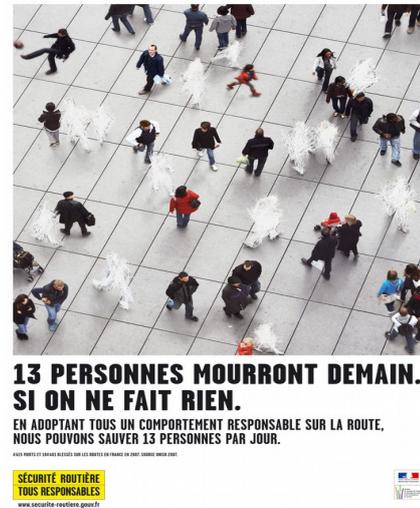


Un audiomètre



prise en compte des effets du vieillissement sur la conduite

Des affiches et dépliants non exhaustifs correspondant aux différentes campagnes de sensibilisation menées au niveau national,



Des flyers sur différentes thématiques,

CHANGEONS

Le chemin de l'école

PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

BIEN VU ENSEMBLE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

ROULONS MOINS VITE, LÀ OÙ ON MEURT LE PLUS.

55% des accidents mortels se produisent sur les routes à double sens sans séparateur central. Au 1^{er} juillet 2018, la vitesse maximale autorisée sur ces routes passe de 90 à 80 km/h.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Conduire sans téléphone : les solutions

Il est interdit de conduire avec un téléphone à la main et de consulter ou manipuler son téléphone en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, quelques solutions simples peuvent être appliquées. À chacun de choisir celle qui lui convient.

- ÉTEINDRE LE** : C'est le moyen le plus sûr pour éviter tout accident.
- METTRE LE** : Placer votre téléphone dans un compartiment dédié de votre véhicule sans avoir les mains sur votre téléphone.
- UTILISER LE MODE CONDUITE** : Sur Android, sélectionnez l'application Mode conduite et sur le téléphone portable en veille quand en conduit et activez un message d'avertissement et d'arrêt à la prochaine sur personnes ou animaux à la vue. Sur iOS, activez le fonctionnement « Ne pas déranger en conduite ». Mettez votre téléphone dans votre sacoche ou votre boîte à gants.

LE PHÉNOMÈNE EN CHIFFRES*

- 59% des conducteurs déclarent utiliser leur téléphone au volant (contre 46% en 2016).
- 39% pour passer ou recevoir des appels (contre 30% en 2016).
- 24% pour lire ou envoyer des SMS (contre 15% en 2016).

Utilisation du téléphone au volant représente un réel danger en effet, il est impossible de regarder simultanément la route et un écran.

En savoir plus ?
securite routièrè .gouv .fr

QUAND VOUS REGARDEZ VOTRE TÉLÉPHONE QUI REGARDE LA ROUTE?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

La vitesse est la première cause des accidents mortels en France

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

LES SANCTIONS

Code de la route	Infraction	Amende	Points	Retrait de permis	Retrait de véhicule
L231-1	Dépassement de vitesse de 10 à 20 km/h	15 €	0	Non	Non
		25 €	0	Non	Non
L231-2	Dépassement de vitesse de 20 à 30 km/h	25 €	0	Non	Non
		35 €	0	Non	Non
L231-3	Dépassement de vitesse de 30 à 40 km/h	35 €	0	Non	Non
		45 €	0	Non	Non
L231-4	Dépassement de vitesse de 40 à 50 km/h	45 €	0	Non	Non
		55 €	0	Non	Non
L231-5	Dépassement de vitesse de 50 à 60 km/h	55 €	0	Non	Non
		65 €	0	Non	Non
L231-6	Dépassement de vitesse de 60 à 80 km/h	65 €	0	Non	Non
		75 €	0	Non	Non
L231-7	Dépassement de vitesse de 80 à 90 km/h	75 €	0	Non	Non
		85 €	0	Non	Non
L231-8	Dépassement de vitesse de 90 à 100 km/h	85 €	0	Non	Non
		95 €	0	Non	Non
L231-9	Dépassement de vitesse de 100 à 120 km/h	95 €	0	Non	Non
		105 €	0	Non	Non
L231-10	Dépassement de vitesse de 120 à 130 km/h	105 €	0	Non	Non
		115 €	0	Non	Non
L231-11	Dépassement de vitesse de 130 à 140 km/h	115 €	0	Non	Non
		125 €	0	Non	Non
L231-12	Dépassement de vitesse de 140 à 150 km/h	125 €	0	Non	Non
		135 €	0	Non	Non
L231-13	Dépassement de vitesse de 150 à 160 km/h	135 €	0	Non	Non
		145 €	0	Non	Non
L231-14	Dépassement de vitesse de 160 à 180 km/h	145 €	0	Non	Non
		155 €	0	Non	Non
L231-15	Dépassement de vitesse de 180 à 200 km/h	155 €	0	Non	Non
		165 €	0	Non	Non
L231-16	Dépassement de vitesse de 200 à 240 km/h	165 €	0	Non	Non
		175 €	0	Non	Non
L231-17	Dépassement de vitesse de 240 à 300 km/h	175 €	0	Non	Non
		185 €	0	Non	Non
L231-18	Dépassement de vitesse de 300 à 350 km/h	185 €	0	Non	Non
		195 €	0	Non	Non
L231-19	Dépassement de vitesse de 350 à 400 km/h	195 €	0	Non	Non
		205 €	0	Non	Non
L231-20	Dépassement de vitesse de 400 à 450 km/h	205 €	0	Non	Non
		215 €	0	Non	Non
L231-21	Dépassement de vitesse de 450 à 500 km/h	215 €	0	Non	Non
		225 €	0	Non	Non
L231-22	Dépassement de vitesse de 500 à 600 km/h	225 €	0	Non	Non
		235 €	0	Non	Non
L231-23	Dépassement de vitesse de 600 à 700 km/h	235 €	0	Non	Non
		245 €	0	Non	Non
L231-24	Dépassement de vitesse de 700 à 800 km/h	245 €	0	Non	Non
		255 €	0	Non	Non
L231-25	Dépassement de vitesse de 800 à 900 km/h	255 €	0	Non	Non
		265 €	0	Non	Non
L231-26	Dépassement de vitesse de 900 à 1000 km/h	265 €	0	Non	Non
		275 €	0	Non	Non

LA VITESSE CONNAISSEZ-VOUS SES EFFETS ET SES RISQUES?

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT L'ALCOOL AU VOLANT

La limite fixe est de 0,2 g d'alcool par litre de sang, soit 0,05 mg par litre de sang.

À NOTER

Le permis de conduire est suspendu si le conducteur est constaté avec un taux d'alcool supérieur à la limite.

EN SAVOIR PLUS ?
www.securite-routiere.gouv.fr

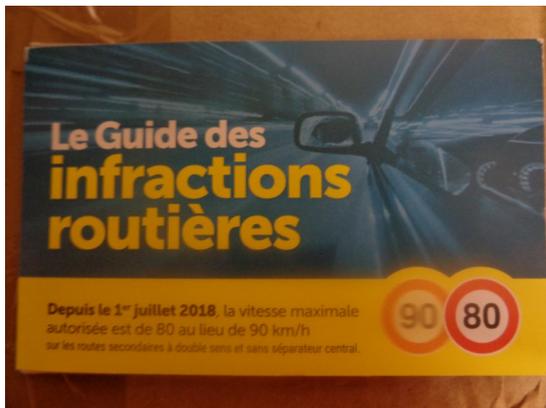
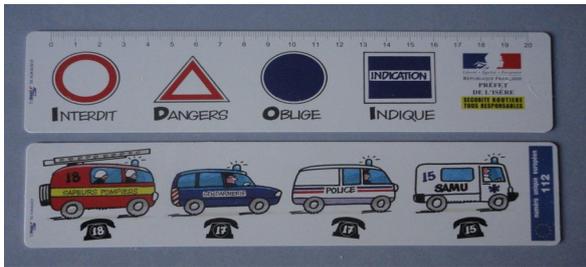
L'ÉTHYLOTEST ANTIDÉMARRAGE (EAD)

L'EAD est un instrument de mesure du taux d'alcool dans l'air expiré associé au système de démarrage d'un véhicule. Il empêche la mise en route du moteur si le taux d'alcool mesuré est supérieur à celui autorisé par la législation.

Ce dispositif permet de lutter contre les accidents liés à la conduite sous l'influence de l'alcool en contraignant certains conducteurs avant le démarrage de leur véhicule.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Supports de communication divers en quantité limitée tels que gilets fluorescents, tests d'alcoolémie, goodies,...



Possibilité de communiquer les coordonnées des fournisseurs

Film



Et si vous organisiez une projection dans votre département ?

Tout est permis : le film de Coline Serreau sur les stages de récupération de points

Le film de Coline Serreau est consacré à la sécurité routière. A partir de séquences filmées à l'occasion de stages de récupération de points et d'interviews mentionnant des points de vue complètement opposés en terme de sécurité routière (lesquels "points de vue" n'engagent que leurs auteurs), la réalisatrice (*Trois hommes et un couffin*, *La Crise*, etc.), (supprimer ",") s'attaque à tous les clichés communément véhiculés en la matière. Ce film est un bel outil de sensibilisation aux problématiques de sécurité routière et un bon point de départ pour l'organisation de discussions autour du changement des comportements sur la route.

La Sécurité routière a négocié avec le distributeur du film l'achat des droits pour 30 projections publiques pour le réseau local.

Comment préparer l'organisation de cette projection ?

1. Complétez la fiche projet dans le cadre du PDASR.
2. Prenez contact avec le département de la communication pour signaler l'organisation de cet événement en indiquant le lieu, la date et la capacité d'accueil de la salle et ainsi réserver les droits pour une projection : diffusion-com.dscr@interieur.gouv.fr.
3. Téléchargez le dossier de presse et le dossier pédagogique pour préparer les discussions qui pourraient découler de cette projection : <http://www.bacfilms.com/distribution/film/tout-est-permis>

Tout l'intérêt du projet réside dans le débat qui suivra la projection et la diversité des intervenants.

4. Chaque préfet de département a été destinataire du DVD du film, qui est à disposition au Bureau de la coordination sécurité routière, à la Préfecture

- Des vidéos de campagnes nationales libres de droits (non exhaustif)

Campagne estivale 2011



Le rescapé

Insoutenable

C'est pas sorcier

C'est pas sorcier

Alors faisons-le

Les dossiers de la route

Le téléphone portable

Spot «ivresse» de Guillaume Canet

Le Choix



Le site Internet de la sécurité routière permet de visualiser l'essentiel de ces outils, répartis par thèmes (<http://www.securiteroutiere.gouv.fr> à la rubrique ressources).

Dans la mesure où ils sont effectivement disponibles, vous pouvez en disposer pour compléter la diffusion des messages de sensibilisation délivrés dans le cadre de vos actions.

La gestion et les réservations de ces matériels sont assurées par la coordination sécurité routière.

Quelques sites Internet intéressants relatifs à la sécurité routière

1 – Sites Métiers

<http://actionlocale.equipement.gouv.fr> ou <http://acl.application/i2>

Portail mener une action de sécurité routière

www.meneruneaction.securiteroutiere.gouv.fr

2 – Sites d'information publics

<http://www.securiteroutiere.gouv.fr>

<http://www.equipement.gouv.fr>

L'INRETS Institut National d'Etudes et de Recherches sur les Transports et leur Sécurité

<http://www.inrets.fr>

L'INSERR Institut National de Sécurité Routière et de Recherches

<http://inserr.org>

Éducation Nationale – Enseignement de la Sécurité Routière à l'école et au collège

<http://www.education.gouv.fr/bo/2002/40/default.htm>

Éducation scolaire

<http://eduscol.education.fr/D0162/default.htm>

L'INRS

<http://www.inrs.fr>

FNAUT Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports

<http://perso.wanadoo.fr/fnaut/>

3 – Sites Étrangers

USA NHTSA :

<http://www.nhtsa.dot.gov>

Grande Bretagne

<http://www.roads.detr.gov.uk/roadsafety/strategy/speedmanagement/index.htm>

4 – Sites associatifs

Fondation Anne Cellier

<http://www.fondation-annecelleir.org>

LCVR Ligue Contre la Violence Routière

<http://perso.wanadoo.fr/lcvr>

La Prévention Routière

<http://www.preventionroutiere.asso.fr>

La Prévention MAIF

http://www.maif.fr/site2/prevention/*prevsom.htm